

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

■ Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

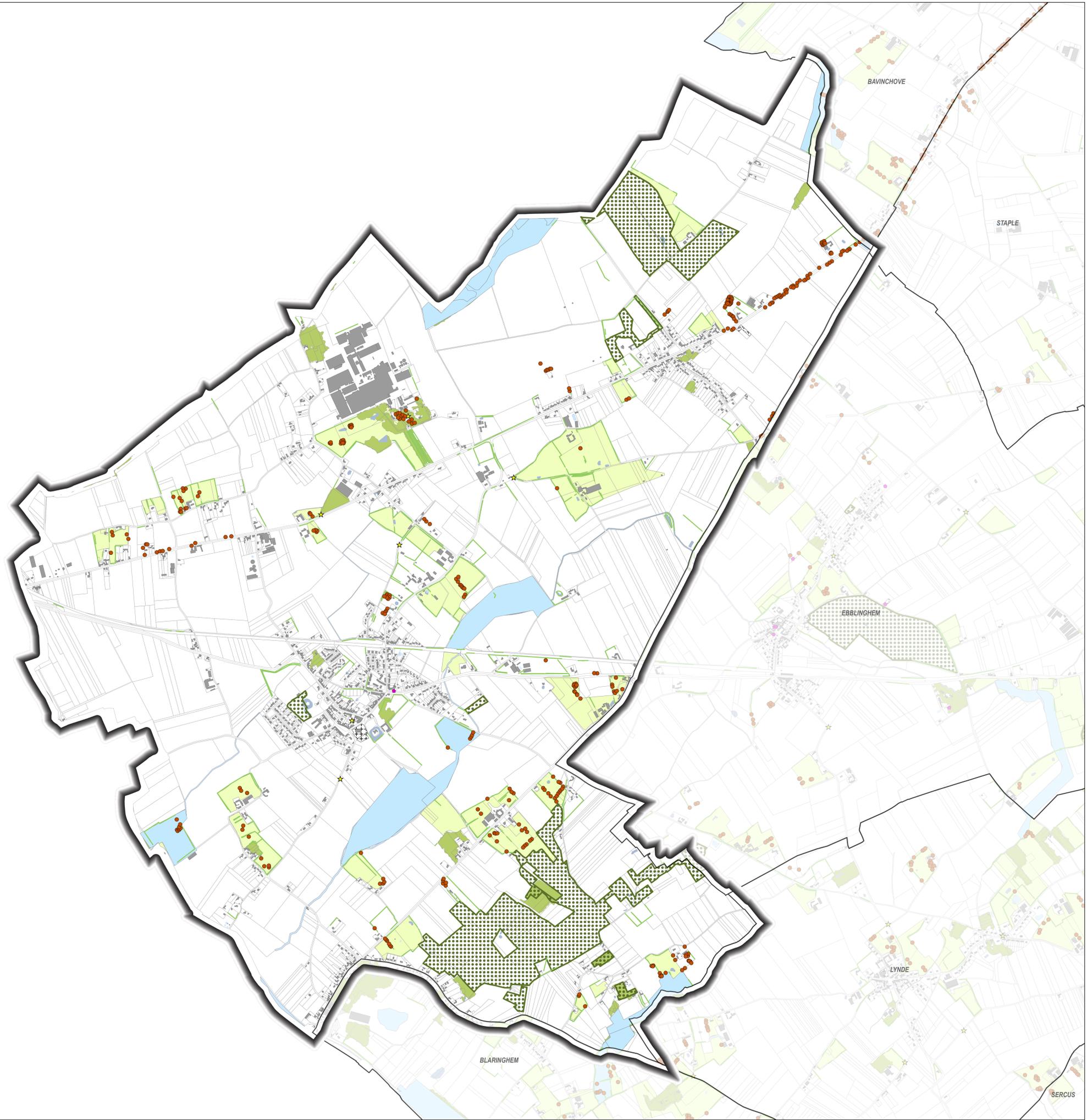
- Alignement d'arbres et de haies à préserver
- Arbre remarquable

Éléments surfaciques

- Verger
- Mares et plans d'eau
- Boisement
- Prairie

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- ★ Chapelle
- Autre bâtiment



Département du Nord

Cœur de Flandre aggro

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : RENESCURE

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

	<p>PLANCHE C</p>	<p>Echelle : 1 / 9 000ème</p>
--	-------------------------	-------------------------------